

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 92 (1947)
Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Prix du numéro : fr. 1.50.

Pour l'Etranger :
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

RÉDACTION : Colonel-brigadier Roger Masson.

ADMINISTRATION : Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 3 36 33. Chèq. post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A., Rue de la Tour 8, Lausanne

Les problèmes de l'instruction (Suite.)

DE L'INSTRUCTION MILITAIRE FONDAMENTALE DURANT LE SERVICE ACTIF

Constatons d'abord que le service actif ne modifia en rien la structure de l'apprentissage militaire, qui, comme devant, continua à s'accomplir dans les écoles de recrues ou de cadres, ainsi que l'avait prévu le législateur pour le temps de paix.

On fit bien, toutefois, quelques entorses à ce régime durant la première partie de la mobilisation pour parer rapidement au manque de sous-officiers et d'officiers dans certaines unités. On dispensa par exemple diverses catégories de gradés des services normaux d'avancement. Ils n'avaient plus besoin que d'exercer le commandement adéquat pendant une durée définie pour qu'ils obtinssent sans autre formalité le grade de leur charge.

Ou bien, on instaura ici ou là des écoles de cadres dites « en campagne » (pour les différencier des écoles normales qui s'effectuaient en caserne), afin de donner au moins aux futurs